

Envoyé en préfecture le 13/06/2014

Reçu en préfecture le 13/06/2014

Affiché le 13/06/2014

Délibération n° 2014012-1

Département du Nord

**COMMUNE DE CAPELLE SUR ECAILLON**

Arrondissement de CAMBRAI

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de SOLESMES

**DU 05 AVRIL 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Monsieur Teddy DRILA

Etaient présents : Sylvain BAILLIEUX – Anthony BASUYAUX – Pierre BISIAUX – Damien CRUNELLE – Philippe NOWAK – Christophe BISIAUX – Franck BRUYANT – Teddy DRILA – Florence HELBECQUE – Anne - Françoise LESNE – Grégory NOYELLE

Secrétaire de séance : Christophe BISIAUX

**Objet :**

**Elections des deux adjoints**

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur Teddy DRILA, élu Maire à l'élection des adjoints.

**Election du premier adjoint**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Votants : 11

Bulletins trouvés dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Pierre BISIAUX a obtenu 5 voix

Monsieur Grégory NOYELLE a obtenu 6 voix

Monsieur Grégory NOYELLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint

**Election du deuxième adjoint**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Votants : 11

Bulletins trouvés dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Sylvain BAILLIEUX a obtenu 5 voix

Monsieur Christophe BISIAUX a obtenu 1 voix

Monsieur Pierre BISIAUX a obtenu 5 voix

Aucun candidat ayant obtenu la majorité absolue il a été procédé à un second tour de scrutin.

Envoyé en préfecture le 13/06/2014  
Reçu en préfecture le 13/06/2014  
Affiché le 13/06/2014

2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Votants : 11

Bulletins trouvés dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

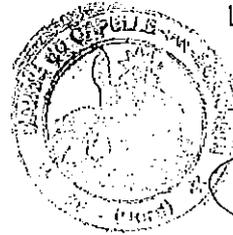
Monsieur Christophe BISIAUX a obtenu : 6 voix

Monsieur Pierre BISIAUX a obtenu : 5 voix

Monsieur Christophe BISIAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Teddy DRILA

Délibération rendue exécutoire  
par son affichage et son envoi  
en sous-préfecture le 12 juin 2014